

Université de Strasbourg
Université de Haute-Alsace
École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg
École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg
Institut national des sciences appliquées de Strasbourg

**CONSTRUIRE SON PARCOURS
avec un HANDICAP
DES études À L'EMPLOI**

Définition du handicap

Selon la **loi n°2005-102** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées votée le 11 février 2005, « constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Textes de référence

Décret n°2005-1617 du 21-12-2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap

Circulaire n°2011-220 du 27-12- 2011 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap

Charte université – handicap : www.handi-u.fr ressources – documentation

Un dispositif d'accueil et d'accompagnement commun aux universités d'Alsace et établissements associés

Dans le cadre du contrat de site qui vise à mieux coordonner les stratégies et activités des établissements d'enseignement supérieur alsaciens, l'accompagnement des étudiants handicapés dans les universités d'Alsace et les établissements associés, est harmonisé et coordonné sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, **le même dispositif d'accompagnement** est déployé à l'Université de Strasbourg (Unistra), à l'Université de Haute Alsace (UHA), à l'INSA (Institut national des sciences appliquées), à l'ENSAS (Ecole nationale supérieure d'architecture de Strasbourg) et à l'ENGEES (Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg).

Une évaluation individualisée pour une recherche de solutions personnalisées

Les étudiants qui souhaitent un aménagement de leur parcours (cursus et/ou examens et concours) s'adressent à la mission handicap de l'Université de Strasbourg ou de l'UHA au plus tard au moment de leur arrivée à l'université ou dans un établissement associé. Ils renouvellent leur demande chaque année (dans certains cas, des aménagements peuvent être proposés pour la durée d'un cycle d'études). L'évaluation des besoins s'effectue au sein d'une **équipe plurielle** composée des membres de la mission handicap, des médecins du Service de santé universitaire de l'Unistra et du Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) de l'UHA, du CAMUS (Centre d'accueil médico-psychologique universitaire de Strasbourg) ou du CAMUHA (centre d'accueil médico-psychologique de l'UHA), de l'équipe pédagogique et administrative et de tout autre partenaire compétent pour articuler tous les temps de vie de l'étudiant.

Les réponses sont individualisées en fonction des besoins spécifiques de chaque étudiant.

Le dispositif handicap est construit autour d'un **réseau de référents** dans chaque filière et chaque service de l'université ou des établissements, véritables relais de proximité pour la mission handicap qui informent, conseillent et veillent à la bonne mise en place des aménagements.

Un accompagnement favorisant l'autonomie

Le dispositif handicap vise à favoriser le développement de l'autonomie de l'étudiant. Le rôle de la mission handicap, avec l'équipe plurielle, est de travailler à partir des capacités, des compétences acquises dans le parcours antérieur de l'étudiant, de questionner ses stratégies d'apprentissage pour les transférer comme autant d'atouts au service de son choix d'études et de son projet professionnel. Les étudiants deviennent de véritables partenaires, des personnes ressources qui aident à leur tour, participent aux projets, développent de nouvelles compétences.

Des aménagements adaptés à chaque situation, des compensations pour rétablir l'égalité des chances

Chaque situation est évaluée de façon individualisée ; les exemples d'aménagements proposés sont présentés à titre indicatif :

Aménagements des examens et concours

1. Adaptation des supports / épreuves
2. Utilisation de matériel type ordinateur ou logiciels adaptés
3. Secrétariat d'examen
4. Salle à part pour composer
5. Temps majoré
6. Autorisation de sortie durant les épreuves, etc.

Aménagements du cursus d'études

- Etalement du parcours
- Aide humaine (prise de notes, aide aux déplacements sur le campus, à la recherche en bibliothèque, interface de communication, etc)
- Aide technique (prêt d'enregistreurs numériques, de tablettes, essai de logiciels, etc)
- Changement de groupes de TD, badges d'accès, etc.

Démarches mode d'emploi

Anticiper

Les lycéens peuvent très tôt (en première ou en terminale) contacter les missions handicap des universités pour faire connaissance avec les personnes compétentes qui pourront les orienter et les aider dans l'élaboration de leur projet d'études et leur présenter le dispositif d'accompagnement proposé au regard de leur situation. Des rendez-vous peuvent être proposés à la carte, ou lors des Journées des universités et des formations post-bac (en décembre) ou encore lors des Journées portes ouvertes (en mars).

Elaborer

Le plan d'accompagnement de l'étudiant handicapé (PAEH)

- ♦ Entretien avec la mission handicap (évaluation des besoins, concertation en équipe plurielle, préconisation d'aménagements)
- ♦ Rencontre avec un médecin du SUMPS ou du CAMUS / CAMUHA (avis médical sur la base de pièces médicales fournies par l'étudiant)
- ♦ Accord de l'université ou de l'établissement associé sur les aménagements préconisés. Décisions signées et notifiées à l'étudiant par un arrêté. Engagement à mettre en place les aménagements.

Agir

L'organisation du parcours et la mise en place des aménagements sont coordonnées. L'étudiant reste auteur de son parcours (transparence des informations qui le concernent, respect des données confidentielles, participation active de l'étudiant à l'élaboration du PAEH ce qui contribue au développement de son autonomie).

Renouveler

L'étudiant informe avant chaque rentrée universitaire la mission handicap de son souhait de renouveler ou non sa demande d'aménagements. Son dossier est actualisé. Une visite médicale est obligatoire avant un nouvel arrêté de décision pour l'année en cours.

Contacts

Services d'accueil et d'accompagnement des étudiants handicapés dans les universités d'Alsace (Unistra et UHA) et dans les établissements associés (INSA, ENSAS, ENGEES)

Université de Strasbourg

Service de la vie universitaire – mission handicap

Campus de l'Esplanade

Le Patio – bâtiment 1, rdc, entrée

côté droit du bâtiment

22 rue René Descartes

67084 Strasbourg

03 68 85 63 69 / 65 47 / 66 09 / 60 35

SVU-HANDICAP@UNISTRA.FR

WWW.UNISTRA.FR > VIE DES CAMPUS > ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

Université de Haute-Alsace Mission Handicap

Maison de l'Étudiant

1 rue Alfred Werner

68093 Mulhouse cedex

03 89 33 62 17

ACCUEILHANDICAP@UHA.FR

WWW.UHA.FR > LA FORMATION > ETUDIER À L'UNIVERSITÉ > INFOS PRATIQUES > MISSION HANDICAP

Référents handicap dans les filières et services des universités et établissements associés

Un binôme composé d'un référent enseignant et d'un référent administratif fonctionne dans chaque filière et service des universités et établissements associés. Pour les connaître, s'adresser à la mission handicap.

NB : les étudiants en situation de handicap inscrits à l'INSA, l'ENSAS et à l'ENGEEES sont accompagnés par le SVU-mission handicap de l'Unistra.

Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé

Service de santé universitaire - Strasbourg

6 rue de Palerme

67000 Strasbourg

03 68 85 50 24

sante.etudiants@unistra.fr

sante.unistra.fr

SUMPPS - Colmar

Maison de l'Étudiant bâtiment B

34 rue du Grillenbreit

68000 Colmar

03 89 20 23 44

SUMPPS@UHA.FR

SUMPPS - Mulhouse

Maison de l'Étudiant

1 rue Alfred Werner

68093 Mulhouse cedex

03 89 33 64 46

SUMPPS@UHA.FR

WWW.UHA.FR/FR/LA-VIEUNIVERSITAIRE/SOCIAL-SANTÉ

Centre d'accueil médico-psychologique universitaire de Strasbourg (CAMUS)

6 rue de Palerme

67000 Strasbourg

03 88 52 15 51

CAMUS@UNISTRA.FR

WWW.CAMUS67.FR

Centre d'accueil médico-psychologique de l'Université de Haute-Alsace, Mulhouse

Maison de l'étudiant

1 rue Alfred Werner

68093 Mulhouse cedex

03 89 33 64 46

SUMPPS@UHA.FR

WWW.UHA.FR/FR/LA-VIEUNIVERSITAIRE/SOCIAL-SANTE

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

CROUS - Strasbourg

1 quai du Maire Dietrich – BP 50168

67004 Strasbourg cedex

03 88 21 28 00

WWW.CROUS-STRASBOURG.FR

CLOUS - Mulhouse

11 rue des Frères Lumière

68350 Brunstatt

03 89 55 72 20

CLOUS - Colmar

34 rue Grillenbreit – BP 50568

68008 Colmar cedex

03 89 41 96 26

Services d'information et d'orientation des universités

Espace Avenir

orientation-stage-emploi

Université de Strasbourg

Campus Esplanade

Bâtiment Nouveau Patio

20a rue René Descartes CS90032

67081 Strasbourg cedex

03 68 85 63 00

WWW.ESPACE-AVENIR.UNISTRA.FR

Service d'information et d'orientation (SIO)

Université de Haute Alsace

Site de Mulhouse

Maison de l'étudiant

1 rue Alfred Werner

68093 Mulhouse cedex

03 89 33 64 40

SIO@UHA.FR

Site de Colmar

Maison de l'étudiant 1er étage

34 rue du Grillenbreit

68000 Colmar

PRISE DE RENDEZ-VOUS SUR WWW.RDV-SIO-COLMAR.UHA.FR

Services communs de documentation universitaires

**BU.UNISTRA.FR > UTILISER NOS SERVICES > PERSONNES EN SITUATION DE
HANDICAPWWW.UHA.FR/LUHA/MIEUXCONNAITRE- LUHA/PRESENTATION/BIBLIOTHEQUES**

Maison départementale des personnes handicapées

MDPH 67 - Strasbourg

6a rue du Verdon
67100 Strasbourg

0 800 74 79 00

ACCUEIL.MDPH@BAS-RHIN.FR

**WWW.BAS-RHIN.FR/SOLIDARITES/ADULTES-ET-ENFANTS-HANDICAPES/INFORMATIONS-
GENERALES/MAISON-DEPARTEMENTALE-PERSONNES-HANDICAPEES-MDPH**

MDPH 68 - Colmar

48a avenue de la République
BP 20351 – 68006 Colmar cedex

03 89 30 68 10

MDPH@CG68.FR

**WWW.HAUT-RHIN.FR > POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP > LA MAISON DÉPARTEMENTALE
DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)**

MDPH 68 - Mulhouse

51a rue d'Agen
68100 Mulhouse

03 89 30 68 10

MDPH@CG68.FR

Transport adapté pour personnes à mobilité réduite

SYNERGIHP Strasbourg

33 rue du Maréchal Lefèbvre
67100 Strasbourg

03 88 43 11 11

WWW.GIHP-ALSACE.ORG

MobiStras

23 rue Jacobi Netter
67200 Strasbourg

03 88 23 80 70

WWW.MOBI.STRASBOURG.EU

SYNERGHIP Colmar

11 rue de Turckheim
68000 Colmar

03 89 41 04 04

SYNERGHIP Mulhouse

49 rue de la Liberté
68120 Pfastatt

03 89 43 05 05

Domibus - Solea

97 rue de la Mertzau – BP 3148
68063 Mulhouse cedex

03 89 66 77 66

WWW.SOLEA.INFO/ACCESSIBILITE-DOMIBUS.

HTML

Transports en commun

Strasbourg CTS

03 88 77 70 70

WWW.CTS-STRASBOURG.EU/FR

Colmar Trace

03 89 20 80 80

WWW.TRACE-COLMAR.FR

Mulhouse Solea

03 89 66 77 77

WWW.SOLEA.INFO